



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 111748

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de deux militants de l'opposition congolaise, victimes de harcèlement judiciaire dans leur pays. Coordinateurs de la Coalition Publiez ce que vous payez au Congo-Brazzaville, MM. Brice Mackosso et Christian Mounzéo se trouvent aujourd'hui traînés devant la justice congolaise en raison de leur lutte contre la corruption. Une première mise en accusation avait conduit à leur emprisonnement en avril 2006, et leur libération n'avait été obtenue qu'après l'importante mobilisation des organisations internationales de défense des droits de l'homme, qui dénoncèrent à cette occasion la volonté du Gouvernement d'empêcher les deux opposants de s'exprimer. L'actuelle procédure judiciaire se trouve entachée d'irrégularités flagrantes qui violent la législation nationale congolaise et les principes fondamentaux de l'État de droit. Les deux militants, qui risquent deux ans de prison, se sont illustrés au Congo-Brazzaville par leur combat contre la corruption, notamment liée à l'opacité complète de la gestion des ressources pétrolières. Un rapport publié en 2005 par l'ONG Global Witness a mis la lumière sur l'important réseau de corruption dans lequel disparaît tous les ans le tiers des revenus pétroliers du pays, alors même que 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Il s'inquiète en conséquence du respect de l'État de droit et des libertés démocratiques dans un pays que la France a beaucoup aidé sur le chemin du développement, notamment par l'annulation en juillet 2005 de sa dette colossale de 780 millions d'euros. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelles mesures la France entend répondre aux revendications portées par les associations internationales de défense des droits de l'homme et entend réaffirmer aux autorités congolaises son attachement au respect des principes démocratiques universels.

Texte de la réponse

La situation des deux militants congolais, MM. Mackosso et Mounzéo, animateurs de la coalition congolaise Publiez ce que vous payez (PCQVP), a fait l'objet, depuis avril 2006, date de leur arrestation, d'un suivi attentif des services du ministère des affaires étrangères. Tout d'abord, c'est à la suite de l'intervention de notre poste à Brazzaville, conjuguée aux demandes des différentes associations internationales de défense des droits de l'homme et de la conférence des évêques du Congo, qu'ils ont pu être relâchés. Ensuite, la France leur a délivré des visas, ce qui leur a permis de venir en Europe préparer la conférence d'Oslo sur l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI), à laquelle ils ont assisté en octobre dernier. Ils ont également été reçus à plusieurs reprises au ministère des affaires étrangères durant leur séjour en France. Enfin, notre ambassade à Brazzaville s'est tenue informée du déroulement de leur procès depuis le 13 novembre 2006, date de leur retour sur le sol congolais. Le gouvernement français n'est donc pas resté inactif face à l'évolution de la situation de ces deux militants des droits de l'homme. De manière générale, la France s'attache à veiller au respect des droits de l'homme au plan international, tout en respectant la souveraineté des États concernés et les procédures internes de justice lorsqu'elles ont été mises en oeuvre. S'agissant de cette affaire spécifique et en attendant qu'elle soit définitivement close, les autorités françaises continueront à suivre attentivement la situation de ces deux militants.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111748

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12298

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1241